

## L'U2P demande que les mesures de soutien à l'emploi des jeunes soient prolongées en 2021

Les premiers mois d'application des mesures visant à soutenir l'emploi des jeunes montrent que ces dispositions étaient nécessaires et qu'elles doivent être prolongées.

Les entrées en apprentissage, loin de baisser en 2020, ont même progressé de près de 100 000, avec un total de 440 000 contrats signés contre 353 000 en 2019.

C'est la preuve que les chefs d'entreprise veulent prendre leur part au combat contre la crise économique et font confiance aux formations en alternance pour préparer les jeunes aux compétences utiles à l'entreprise. La moitié des alternants de France sont formés dans une entreprise de proximité (artisanat, commerce de proximité, professions libérales).

L'U2P a ainsi adressé un courrier à Elisabeth Borne dès le 10 décembre dernier, lui demandant de prolonger tout au long de l'année 2021 l'aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat d'alternance (5000 euros pour l'emploi d'un mineur ; 8000 euros pour un alternant majeur).

De même, l'aide de 4 000 euros pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans accordée dans le cadre du plan « un jeune une solution », a fait la preuve de sa pertinence.

Dans ce contexte, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion envisage sérieusement, selon ses échanges du 4 janvier avec les partenaires sociaux, de proroger les deux mesures de soutien jusqu'à la fin mars 2021.

L'U2P prend acte de cette décision qui va dans le bon sens mais rappelle que 2021 verra inévitablement se développer les fermetures d'entreprises et les licenciements, et nécessitera en parallèle d'accélérer la relance en s'appuyant sur de nouvelles compétences. Ainsi, il convient d'appliquer les deux mesures phares du plan « un jeune une solution » bien au-delà de la fin mars.

**Le Président de l'U2P Laurent Munerot ajoute :** « *Plus nous avançons, plus les entreprises sont en situation de reporter leurs projets d'embauches voire de licencier. Les mesures de soutien sont de nature à inverser la tendance en rassurant les employeurs. Elles doivent absolument être reconduites sur l'ensemble de l'année 2021 afin de conforter l'embauche et la formation des jeunes.* »

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 21.01.01

Paris, 5 janvier 2021

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).